

**COMMISSION NATIONAL DES TIPPEE****TERMES DE REFERENCE*****Pour***

**Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) relatif aux travaux de réhabilitation et d'aménagement des locaux de la future Agence Nationale de la Statistique du Gabon.**

**I- CONTEXTE DE LA MISSION**

Le Gouvernement gabonais a obtenu de la banque mondiale un accord de principe pour le financement d'un Projet qui vise à améliorer et à développer la statistique au Gabon.

Dans le cadre de ce Projet, il est prévu de réhabiliter les locaux de la Direction Générale de la Statistique (DGS) qui vont servir de siège de l'Agence Nationale de la Statistique, appelée à remplacer la DGS.

En effet, le Gouvernement a affecté ce bâtiment de 4 niveaux à la nouvelle Agence. Toutefois, son état nécessite une réhabilitation et les bureaux doivent être aménagés et modernisés pour être aux besoins du service de la Statistique.

En raison de ces travaux de rénovation, le projet a déclenché la politique de sauvegarde OP 4.01 de la banque mondiale relative à l'évaluation de l'impact environnemental des projets. Ces activités, qui seront spécifiques au site, auront vraisemblablement de petits impacts environnementaux sur la population humaine (bruit, risque pour la sécurité, déchets et poussières). Afin de protéger la santé des personnes contre les risques environnementaux et la pollution, le projet préparera un plan de gestion environnementale et sociale avant le début des travaux.

A cet égard, La CNTIPPEE, Unité d'Exécution du Projet, compte recruter un consultant pour élaborer ce Plan de Gestion Environnementale et Sociale.

Les présents termes de référence consistent à définir la mission complète du consultant.

**II- DESCRIPTION DU PROJET**

Le Projet de Développement de la Statistique au Gabon a pour objectif de renforcer les capacités statistiques du pays, à produire les données clés manquantes au Gabon et à améliorer la production statistique et les pratiques dans la diffusion des données.

Plus spécifiquement, le projet appuiera : a) l'amélioration de la collecte des données, la production statistique et la diffusion ; b) le renforcement des capacités techniques et la modernisation de l'infrastructure technique ; et c) la mise en œuvre de la réforme institutionnelle du système statistique nationale et le renforcement des capacités de Gestion du projet.

**III- OBJECTIF DE LA MISSION**

Cette mission a pour objectif l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment administratif qui abrite actuellement la Direction Générale de la Statistique.

Le PGES définira en détail l'ensemble des mesures organisationnelles et techniques à mettre en œuvre tout au long de la période de construction. Ces mesures proposées devront s'appuyer sur les aspects organisationnels imposés et sur les bonnes pratiques de construction respectueuses de l'environnement communément observées dans le monde et mises en œuvre par des entreprises responsables. En particulier, ce PGES devra décrire les mesures à prendre pour éviter de déranger les employés de la DGS pendant les heures de travail, assurer l'hygiène de base et la santé des travailleurs et indiquer les règles de sécurité à observer pendant la réhabilitation. Ces mesures

constitueront les clauses environnementales et sociales à respecter pendant l'exécution des travaux.

Il s'agira pour le consultant d'indiquer les impacts potentiels (négatifs et positifs) ainsi que les mesures d'atténuation en vue d'une exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment et d'aménagement des bureaux de la future agence.

#### **IV- TACHES DU CONSULTANT**

Le consultant devra définir les mesures environnementales et sociales à intégrer dans le cahier des charges des travaux de réhabilitation et d'aménagement des locaux et dans le cahier des charges de la mission de contrôle et de surveillance des dits travaux suivant les politiques de sauvegardes de la Banque mondiale et la législation nationale en vigueur qui prévoit que les termes de référence des études sur l'environnement doivent prendre en compte les préoccupations suivantes :

- une présentation du cadre juridique et institutionnel y compris les normes en matière d'environnement ;
- une description succincte du projet : justification du projet et du choix du site, objectifs et résultats attendus, détermination des limites géographiques de la zone du projet, des activités et des méthodes utilisées ;
- une description du milieu dans lequel s'inscrivent le projet et les conditions de base de l'environnement en insistant sur les facteurs susceptibles d'induire des effets cumulatifs ;
- une identification des impacts positifs et négatifs, directs et indirects, à court terme, à moyen terme et à long terme du projet ;
- une analyse de l'incidence du projet sur les occupants du bâtiment, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la situation spécifique des travailleurs et la rentabilité au travail, sur les ressources naturelles (air, eau, sol, faune, flore, etc.) ;
- une évaluation des effets que les dispositions envisagées pour approvisionner le projet en eau, en énergie, en matière première, etc., exerceront sur l'environnement ;
- une évaluation des incidences engendrées avec indication des normes retenues comme critères d'appréciation ;
- un exposé des mesures d'atténuation proposées, en vue de tempérer les conséquences préjudiciables sur l'environnement et les conditions de travail, accompagné de propositions sur le déroulement des activités avec estimation de leur coût, leur période d'exécution et la structure responsable du suivi ;
- une évaluation des mesures envisagées pour l'évacuation des eaux usées, l'élimination des déchets solides et la réduction des émissions ;
- une liste des mesures concernant la protection et/ou la réinstallation des personnels, de populations affectées, avec une indication de leurs réactions aux propositions qui leur auront été faites ;
- un examen des principales solutions-variantes avec une estimation des conséquences qu'entraînerait le rejet pur et simple du projet ;
- une liste des consultants devant participer à l'étude et leurs profils ;
- une proposition de sommaire de l'étude.

Le Consultant réalisera sa mission en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le projet au niveau de la République Gabonaise (Directeur Général de la Statistique

avec les différents services qui la compose, Direction Générale de l'Environnement DGEPN, CN-TIPPEE, etc.)

Il devra avoir à l'esprit que le bâtiment à réhabiliter sera fonctionnel pendant la phase des travaux. Aussi, devra-t-il donner des orientations que l'entreprise va traduire en projet d'exécution et qui fera l'objet de suivi par la mission de contrôle

## **V- RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION**

Il est attendu du consultant :

- qu'il livre un Plan de Gestion Environnementale et Sociale qui présente de façon précise, les impacts négatifs et positifs ainsi que les mesures d'atténuation pendant les travaux de réhabilitation du bâtiment, conformément au plan en annexe (Annexe 1);
- Qu'il définisse dans ce PGES les mesures qui seront mises en œuvre par l'entreprise retenue pour les travaux en matière notamment d'organisation: personnel à recruter pour la mise en œuvre et le suivi des mesures environnementales, moyens à utiliser, procédures à suivre pour la gestion des impacts mais aussi de non conformité, documents de planification et de suivi à fournir, gestion des sites d'emprunts et de dépôts des matériaux, etc.
- qu'il définisse les bonnes pratiques environnementales et sociales à mettre en œuvre par l'Entrepreneur sur le site sous sa responsabilité. Ces mesures seront développées par thèmes.
- Qu'il présente des orientations sur le mode de déplacement et d'occupation des bureaux, sachant que le bâtiment sera toujours opérationnel pendant les travaux de réhabilitation et d'aménagement.
- qu'il précise le cadre institutionnel de mise en œuvre et suivi de mesures retenues
- Qu'il élabore des fiches techniques par secteurs (gestion de l'eau. Bruit, sécurité, déchets etc) qui serviront pour le suivi et l'évaluation des mesures environnementales prises et mise en œuvre aussi par l'entreprise des, travaux que par le bureau de contrôle et de surveillance desdits travaux.

## **VI- DEROULEMENT DE LA MISSION**

Le mandat sera constitué d'une seule mission. Il s'agira pour le consultant de faire un diagnostic du site et du bâtiment qui feront l'objet de réhabilitation et d'aménagement et de proposer un plan de gestion de ses mesures. Le Plan de gestion définira les mesures d'atténuations ainsi que les clauses environnementales à mettre dans le DAO des travaux ainsi que dans les missions de surveillance et de contrôle de ces travaux.

Dans le cadre de cette étude, des réunions de concertation seront organisées avec l'Unité d'Exécution du Projet et la Direction Générale de la Statistique.

## **VII- RAPPORTS ET CALENDRIER**

La langue de travail sera le Français. La prestation durera **quarante cinq (45) jours y compris les délais de validation des livrables** à compter de la date de signature du contrat. La charge de travail est estimée dans l'ensemble à trente (30) jours.

Le principal livrable (le PGES) sera fourni :

- en version provisoire au bout de vingt (25) jours après le démarrage des prestations. Cette version fera l'objet d'une validation par la Direction Générale de

l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) et par la Banque Mondiale.

- en version finale cinq (5) jours après réception et prise en compte effective des observations de la DGEPN, de l'Unité D'Exécution du Projet et de la Banque Mondiale

Le Consultant produira le PGES provisoire et final en version électronique et en version papier (7 exemplaires).

Le PGES approuvé, constituera la charte des questions environnementales et sociales durant toute la période du chantier.

### **VIII- PROFIL DU CONSULTANT**

L'étude sera réalisée par un consultant, expert en gestion environnementale et social ayant un au moins cinq (5) d'expériences, diplômé en environnement ou équivalent de niveau BAC+5. Le CV de ce spécialiste sera présenté dans le cadre de l'offre avec indication des références dans la préparation d'EIES et de PGES.

Il devra :

- Avoir une expérience générale dans la réalisation des études d'impact environnemental et social ainsi que des plans de gestion environnementale et sociale;
- Avoir une expérience dans le suivi et la surveillance des chantiers d'infrastructure (route, bâtiment etc.);

La connaissance des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale sera un atout.

### **IX- DOCUMENTS A CONSULTER**

Le CNTIPPEE mettra à la disposition et sur demande du Consultant toutes les informations en sa possession nécessaires à la conduite de sa mission.

Sans être exhaustif, les documents ci-après devraient être consultés par le Consultant pour la réalisation de l'étude :

- Les divers textes réglementaires relatifs aux études d'impact environnemental et social au Gabon ;
- Les Politiques de sauvegarde Environnementales et Sociales de la Banque Mondiale ;
- Les politiques sectorielles en matière de développement local et foncière au Gabon ;
- Les documents relatifs au projet au Gabon ;
- Les documents d'autres projets pouvant avoir une relation avec la présente étude ;
- Les études préliminaires (PAD) et autres rapports (Aide-mémoires) sur le projet.

## ANNEXE

Plan du rapport

Sommaire

Liste des abréviations

### **A. Introduction/Contexte**

1. Bref description du Projet
2. Composantes et activités du projet
3. Zone d'influence du projet limites spatiales de l'étude
4. Présentation sommaire de la zone d'étude
5. Cadre législatif
  - a. Législation nationale
  - b. Banque Mondiale

### **B. Méthodologie**

1. Recueil de l'information (orale, écrite et visuelle)
2. Traitement et analyse de l'information (Identification et évaluation des impacts)
3. Synthèse et restitution de l'information

### **C. Analyse des impacts sur l'environnement**

1. Impact sur le milieu biophysique
  - a. Phase de rénovation ou de construction
  - b. Phase d'exploitation et de maintenance des bâtiments
2. Impact sur le milieu humain
  - a. Phase de pré-réhabilitation
  - b. Phase de réhabilitation et d'aménagement
  - c. Phase d'exploitation

### **D. Mesures d'atténuation**

1. Mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu biophysique
  - a. Phase de pré-réhabilitation et de réhabilitation- Mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu biophysique
  - b. Phase d'exploitation-Mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu biophysique
2. Mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu humain
  - a. Phase de réhabilitation et d'aménagement-Mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu humain
  - b. Phase d'Exploitation-Mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu humain
3. Mesures spécifiques de renforcement des impacts positifs

### **E. Plan de Gestion Environnementale et Sociale**

1. Objectifs du Plan
2. Modalités de mise en œuvre
3. Evaluation des mesures et éléments de coûts environnementaux

### **F. Synthèse du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)**

### **G. Conclusions/recommandations**

### **H. Période de consultations**

## **I. Points des contacts clés**

### ***Documents à annexer au PGES***

**Annexe 1 :** Rapport Géotechnique

**Annexe 2:** clauses environnementales et fiches techniques à joindre aux contrats

**Annexe 3:** Informations concernant les sites d'emprunt et de décharge

Ici, le consultant indiquera et décrira le site à retenir et qui servira pour décharger les activités de démolition ainsi que les modes d'autorisation obtenue ; la description sera illustrée de photos.

**Annexe 4:** Protocole de sécurité

Ce protocole de sécurité mettrait notamment en évidence les mesures suivantes :

- les mesures de prévention à suivre pour éviter les accidents
- les mesures de secours à prendre en cas d'accident : Etant donné que le site restera occupé pendant les travaux de réhabilitation du bâtiment, le consultant prendra le soin d'indiquer le mode de communication ainsi que les outils de communication à utiliser pendant la phase du chantier.
- les mesures de prévention à suivre pour éviter des incidents sécuritaires
- les mesures à prendre au cas d'incident sécuritaire.

**Annexe 5:** Fiche de Suivi Environnementale